

L'Ordre des Médecins souhaite un remboursement des objets connectés



L'Ordre des
Médecins
souhaite un
remboursement
des objets
connectés

À l'occasion d'un débat et de la publication d'un livre blanc, le Conseil National de l'Ordre des Médecins préconise d'encadrer les objets connectés liés à la santé par une réglementation européenne.

"Bonjour, il me faudrait une boîte de pastilles pour la gorge et un bracelet connecté s'il vous plaît". Et si bientôt, entendre cette phrase dans une pharmacie devenait banal ? Les objets connectés liés à la santé sont de plus en plus nombreux : mesure du rythme cardiaque, des phases du sommeil, sans compter les applications associées où l'on rentre des données relatives à nos habitudes alimentaires ou autres. Partant de ce constat, le CNOM (Conseil National de l'Ordre des Médecins) a débattu sur la question, avant de publier un livre blanc détaillant six recommandations.

Parmi elles, on note le souhait d'encadrer les objets connectés par une réglementation européenne : "Afin que la mise sur le marché des outils de m-santé [santé mobile, ndlr] comporte des garanties, le CNOM estime qu'ils devraient faire l'objet d'une déclaration de conformité à un certain nombre de standards. Cette déclaration devrait comporter 3 volets : la confidentialité et la protection des données recueillies, la sécurité informatique, logicielle et matérielle, la sûreté sanitaire". Il paraît en effet logique que, tout comme ce qu'il se dit lors d'une consultation médicale, les données sanitaires recueillies par des objets connectés et/ou des applications restent confidentielles.



Le CNOM estime aussi que ces outils devraient faire l'objet d'une évaluation scientifique systématique, par des experts indépendants. Si l'on devait arriver à la conclusion que l'objet connecté/l'application est bénéfique pour la santé individuelle/collective, "il serait cohérent d'envisager qu'ils soient pris en charge par la collectivité". Autrement dit : l'achat d'un objet connecté ou d'une application pourrait faire l'objet d'un remboursement au même titre que certains médicaments.

Quand on sait que 3 millions d'objets connectés se sont vendus en France en 2013 (étude GFK) et que 11 % des détenteurs déclarent les utiliser dans le contexte de la santé / du bien-être, on comprend la nécessité d'établir une réglementation. Dans les faits, celle-ci risque d'être difficile à mettre en œuvre, surtout au niveau de la confidentialité des données recueillies : pour la grande majorité des applications, le modèle économique repose justement sur la vente des données à diverses entreprises. Il s'agirait alors pour les développeurs d'applis estampillées "santé" de repenser totalement leur stratégie financière.

Et avant même d'envisager une réglementation, le livre blanc du CNOM rappelle qu'il est encore difficile d'évaluer le véritable impact (positif ou négatif) des objets connectés/applications liés à la santé. Selon l'OMS, sur 114 pays interrogés en 2011, seuls 12 % se sont penchés sur cette question.

Après cette lecture, quel est votre avis ?
Cliquez et laissez-nous un commentaire...

Source : <http://www.android-mt.com/news/lordre-medecins-souhaite-remboursement-objets-connectes-35850>